



Marché à procédure adaptée en application des articles  
L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

Accord-cadre  
Fournitures et produits d'entretien 2022

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Article 1 : Caractéristiques du marché
- Article 2 : dispositions générales
- Article 3 : pièces constitutives du marché
- Article 4 : prestations (voir cahier des clauses techniques particulières)
- Article 5 : lieu d'exécution et de livraison
- Article 6 : modalités d'exécution du marché
- Article 7 : obligations du titulaire
- Article 8 : prix du marché
- Article 9 : vérifications, certification du service fait
- Article 10 : modalités de règlement
- Article 11 : pénalités de retard
- Article 12 : dérogations

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés :

Le pouvoir adjudicateur représenté par :  
Monsieur Gilles MARTINEZ, proviseur du lycée Las Cases de Lavaur – Place de  
la Résistance – 81500 LAVAUR

Téléphone : 05.63.58.00.45  
Courriel : 0810030T-gest@ac-toulouse.fr

et

le prestataire ci-après désigné, titulaire du marché :

Société :

Forme juridique :

N° SIRET :

Siège social :

Représenté par :

Agissant en qualité de :

*Le présent document est constitué de 4 pages*



## Article 1 – Caractéristiques du marché

Le présent marché a pour objet l'approvisionnement en fournitures et produits d'entretien du Lycée Las Cases de LAVAUR.

Le montant annuel total du marché est compris entre 14 000 et 18 000 €.

## Article 2 – Dispositions générales

Le contenu détaillé de chacune des prestations du présent marché figure dans le cahier des clauses techniques particulières.

### 2.1 – Mode de consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique. L'avis d'appel public à concurrence est publié sur le site de l'Association Journées de l'Intendance (AJI)

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Siret : 19810030700018- APE : 85.31 Z

### 2.2 – Marchés et lots

Voir article 2 du cahier des clauses techniques particulières.

Les candidats peuvent soumissionner pour un lot, plusieurs lots, ou la totalité des lots **(indiquer le(s) lot(s) dans le cahier des clauses techniques particulières)**.

### 2.3 – Montants

Les montants sont détaillés au moyen des bordereaux de prix, par lot, joints au présent marché. Pour chaque produit, le prix unitaire hors taxe et toutes taxes comprises est indiqué.

## Article 3 – Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité décroissante :

3.1 – l'acte d'engagement et son annexe financière, l'offre chiffrée du titulaire

3.2 – le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

3.3 – le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

3.4 – le cahier des clauses administratives et générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, en vigueur lors du mois de signature par le titulaire du présent contrat.

3.5 – l'offre technique du titulaire

3-6 – les actes modificatifs postérieurs à la notification du marché.



Le titulaire, après avoir pris connaissance des pièces constitutives des marchés, s'engage envers la personne publique à les exécuter conformément aux stipulations du présent marché.

#### **Article 4 – Contenu des prestations**

Voir cahier des clauses techniques particulières.

#### **Article 5 – Lieu d'exécution et de livraison**

Lycée Las Cases de Lavaur – Place de la Résistance – 81500 LAVAUUR

#### **Article 6 – Modalités d'exécution du marché**

Conformément à l'article R2162-14 du code de la commande publique, l'accord-cadre est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires.

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois au moins avant la date anniversaire de sa notification.

#### **Article 7 – Obligations du titulaire**

Les documents à fournir sont les suivants :

Formulaire DUME (ou DC1 et DC2)

##### **L'offre financière détaillant les prix proposés**

Les fiches techniques des produits proposés

Les fiches de données de sécurité des produits d'entretien

Un ou plusieurs document(s) précisant notamment les moyens matériels et humains, la démarche d'accompagnement du client (gestion des commandes, des livraisons, des réclamations..), la démarche environnementale et sociale et les prestations annexes.

#### **Article 8 – Prix du marché**

##### 8.1 – forme du prix

Unitaire (selon le conditionnement indiqué dans le bordereau de prix).

##### 8.2 – contenu du prix

Le prix est établi en euro et réputé comprendre toutes les charges fiscales et parafiscales ainsi que toutes les sujétions liées à l'exécution des prestations, y compris la fourniture des fiches techniques, des fiches de données de sécurité, des protocoles, **des équipements de distribution**, les frais de restauration, d'hébergement, de déplacement, de manutention, d'assurance, de gestion...etc.



### 8.3 – type de prix

Le prix est révisable tous les ans selon la formule suivante :

$$Pt = P0 [0.15 + 0.85 (Ind1 / Ind0)]$$

Pt : prix révisé

P0 : prix d'origine

Ind0 : indice INSEE des prix à la consommation

Ind1 : indice à la date de révision du prix

Pour les articles de faible consommation non précisés dans l'état des besoins, le candidat proposera un coefficient de remise sur son catalogue. Le coefficient sera unique et fixé pour la durée du marché.

### Article 9 – Vérifications, certification du service fait

Les vérifications et la certification du service fait s'effectuent à la livraison des produits, conformément aux modalités définies à l'article 5 du cahier des clauses techniques particulières.

### Article 10 – Modalité de règlement

#### 10.1 – règlement des prestations

Les factures devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation **Chorus Pro**.

Ces factures porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire
- la domiciliation des paiements (numéro de son compte bancaire ou postal)
- les références du marché
- les références des prestations concernées par la facture
- le montant en euros hors taxe et toutes taxes comprises
- les dates des livraisons

Le comptable assignataire des paiements est : Mme Corinne CAZES, Lycée Las Cases, Place de la Résistance 81500 Lavaur.

#### 10.2 – Délai de paiement

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à trente (30) jours maximum.

### Article 11 – Pénalités de retard pour l'exécution d'une prestation

Article 14 du cahier des clauses administratives et générales.

### Article 12 – dérogations

*Sans objet*